



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carrières

Question écrite n° 105755

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des ardoisiers de Trélazé. Les ardoisiers de Trélazé ont exprimé légitimement leur colère après avoir appris la non-application de la revalorisation de leur retraite complémentaire. Cette situation entraîne, outre une diminution continue du pouvoir d'achat, une nouvelle dégradation des revenus des mineurs, amplifiée par l'augmentation du prix de l'énergie car leurs droits « chauffage-logement » sont indexés sur l'évolution des retraites complémentaires. Aussi il interpelle le Gouvernement pour lui rappeler les justes revendications des ardoisiers afin qu'elles soient entendues et satisfaites. Il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour satisfaire notamment la fixation des paramètres valeur du point et salaire de référence au 1er janvier et non au 1er avril ; l'indexation des retraites sur les salaires et non sur les prix et enfin engager la revalorisation des indemnités « chauffage-logement » et leur alignement sur celle de Charbonnage de France.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105755

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10225